



Dispositif Régional d'Accès à l'Apprentissage (DAA)

Passerelle vers les métiers du sport et de l'animation

Financé et rémunéré par le Conseil Régional et en partenariat avec l'Arfa

Parcours

Préparation à l'entrée en formation dans les secteurs du sport et de l'animation avec une spécialisation vers le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation.

Public concerné

- Avoir un bon niveau de natation
- Être âgé d'au moins 16 ans et au plus 25 ans au début de l'apprentissage
- Être âgé de 26 à 30 ans : nous consulter

Objectif général

La passerelle « accompagnement vers l'apprentissage » permet d'acquérir les prérequis nécessaires pour l'entrée en formation (plateaux techniques, consolidation ou requalification du projet professionnel).

Métiers visés

- **Surveillant de baignade – Nageur Sauveteur (BNSSA)**
- **Éducateur sportif en milieu aquatique (BPJEPS AAN)**
- **Animateur**

En structures gérées par le secteur privé ou des collectivités territoriales.

Objectifs opérationnels

- Découverte du monde de l'entreprise et la réalité d'un métier
- Élargissement des choix professionnels, confirmation et validation du projet professionnel
- Connaissance du fonctionnement de l'apprentissage
- Aide à la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage
- Acquisition des savoirs nécessaires à l'intégration en entreprise
- Poursuite d'un parcours de formation en cas de rupture de contrat
- Acquérir des outils pédagogiques et techniques afin d'acquérir une réflexion et des connaissances permettant de faire des choix pédagogiques et de les concrétiser efficacement pour exercer les fonctions de surveillants de baignade.

Entrée en formation

Réunion d'informations suivie des tests écrits de positionnement :

Jeudi 15 mars 2018 à 17h00

Session de formation :

Du 21 mars au 30 septembre 2018

Inscription obligatoire aux tests de positionnement :

ifac Val d'Oise
3 allée Hector Berlioz
95130 FRANCONVILLE

Tél : 01 34 14 02 08

ou

fpa-95@utidf.ifac.asso.fr

Positionnement

- Un test physique composé d'un 100 mètres départ plongé et une épreuve de sauvetage en mars sur convocation.

Certificat médical obligatoire pour la pratique de la natation et du sauvetage.

- Un test écrit pour évaluer le niveau en français et les connaissances du secteur aquatique et/ou de l'animation socio-culturelle et sportive, le 15 février 2018
- Un entretien oral pour chaque candidat retenu pour la préparation au BPJEPS AAN : il portera sur la motivation du candidat la cohérence de son choix de parcours professionnel, sa connaissance du métier d'éducateur sportif spécialisé dans les activités aquatiques et de la natation.

Déroulement de la formation

336 heures de formation théorique : les soirs en semaine et les week-end et en semaine pendant les vacances d'été

105 heures en entreprise



FORMATION THEORIQUE : 336 heures

	MODULES	Durée	Contenu
M 1	Comportement en milieu professionnel Formateurs : C. Ernoult, C. Vidal, D. Meddah	42h	Communication / Citoyenneté – valeurs de la république/ code du travail
M 2	Langage professionnel (oral / Ecrit) Formateurs : F. Zitouni, D. Sulpice, N. Kowbasiuk	84h	Français appliqué au milieu professionnel, Expression orale
M 3	Connaissance du milieu professionnel Formateurs : D. Sulpice, N. Kowbasiuk, A. Appruzzi, J. Bourges, A. Casadio	84h	Les diplômes, les structures, les métiers dans le milieu aquatique, la réglementation en espaces aquatiques recevant du public, l'histoire de l'activité en milieu aquatique
M 4	Développement durable Formateurs : C. Lemesle	24 H	Produits en milieu aquatique et gestes éco-citoyens
M 5	Entraînement aux activités aquatiques et de la natation ainsi qu'aux techniques de sauvetage Formateur : D. Sulpice	102 H	Pratique de techniques de sauvetage / Pratique des activités de la natation (initiation puis perfectionnement aux 4 nages (Crawl, papillon, brasse, dos crawl). Initiation à l'aquagym

STAGE EN ENTREPRISE : 105 heures

